



## Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie B, sous-catégorie B1.1

**N° de demande :** 2006-6261  
**Catégorie :** B, sous-catégorie B1.1 (Nouvelle source d'approvisionnement du titulaire actuel)  
**Produit :** Microbicide bis(thiocyanate) de méthylène  
**N° d'homologation :** 21596  
**Matière active (m.a.) :** Bis(thiocyanate) de méthylène  
**N° de document de l'ARLA :** 1560274

### Contexte

La source originale de la matière active de qualité technique (MAQT) bis(thiocyanate) de méthylène, le microbicide bis(thiocyanate) de méthylène (Methylene Bis(thiocyanate) Microbicide) (n° d'homologation 21596), a été homologuée pour la première fois en 1990.

### But de la demande

Cette demande vise l'homologation d'une nouvelle source de la MAQT bis(thiocyanate) de méthylène.

### Évaluation des propriétés chimiques

Nom commun : Bis(thiocyanate) de méthylène  
Nom chimique selon l'UICPA : Dithiocyanatométhane  
Nom chimique selon le CAS : Acide thiocyanique, ester de méthylène C,C'

Le microbicide bis(thiocyanate) de méthylène a les propriétés suivantes :

Propriété	Résultat
Couleur et état physique	Solide jaune pâle
Concentration nominale	99,00 %
Odeur	Âcre
Densité	1,5 (à 23,0 °C)
Pression de vapeur	16,3 mPa (à 26 °C)
pH	s. o.
Solubilité dans l'eau	0,28 g/100 g (à 25 °C)
Coefficient de partage <i>n</i> -octanol-eau	$K_{oe} = 2,2$ (à 25 °C)

Les exigences en matière de données sur la chimie du microbicide bis(thiocyanate) de méthylène sont remplies.

### **Évaluations sanitaire et environnementale**

L'évaluation sanitaire et l'évaluation des risques pour l'environnement de la nouvelle source de MAQT bis(thiocyanate) de méthylène devraient être semblables à celles de la source originale homologuée du microbicide bis(thiocyanate) de méthylène; par conséquent, aucune évaluation sanitaire et environnementale n'est requise.

### **Évaluation de la valeur**

Une évaluation de la valeur n'est pas requise pour les MAQT.

### **Conclusion**

L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) a terminé l'évaluation de la présente demande et a jugé que la nouvelle source de la MAQT bis(thiocyanate) de méthylène devrait être ajoutée aux sources du produit homologué microbicide bis(thiocyanate) de méthylène.

### **Références**

#### **Liste d'études et de renseignements présentés par le titulaire**

<b>Numéro de référence de l'ARLA</b>	<b>Référence</b>
1301452	2006, Applicants and Manufacturers Names and Addresses, N/A, MRID: N/A, DACO: 2.1,2.2
1301453	2006, Amendment Application PR Notice 98-10, a Change in Source of Active Ingredient and Proposed Alternate Formulation for Methylene Bis (Thiocyanate) EPA Registration No. 8622-42, N/A, MRID: N/A, DACO: 2.11.1,2.11.2,2.11.3,2.11.4 CBI
1301454	2006, Establishing Certified Limits, N/A, MRID: N/A, DACO: 2.12.1 CBI
1301455	2006, Preliminary Analysis, 18882, MRID: N/A, DACO: 2.13.1,2.13.2,2.13.3,2.13.4 CBI
1301456	2006, EPA Approval Documents Regarding Alternate Source of Active for Methylene Bis (Thiocyanate), N/A, MRID: 468071-01, DACO: 2.16

1548243 2008, DACO 2.13.1, N/A, MRID: N/A, DACO: 2.13.1 CBI  
1548244 2008, DACO 2.15, N/A, MRID: N/A, DACO: 2.15 CBI

ISSN : 1911-8015

**© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 2008**

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, ou par photocopie, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable du ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Ontario K1A 0S5.